

énéo FOCUS

DÉCEMBRE 2020

La justice sociale

THÈMES

Droits

Inégalités

Mouvement social

À DÉCOUVRIR DANS CETTE ANALYSE

Dans cet Énéo Focus, nous souhaitons proposer une réflexion sur ce qu'est la justice sociale exactement et ce qu'elle implique. On peut distinguer deux visions de la justice sociale : celle qui prône une juste redistribution des biens et des ressources, autrement dit, une **justice économique** ; et celle qui prône une juste représentation de toutes les personnes dans l'espace public, une **justice culturelle**. Nous passerons les deux en revue avant de montrer qu'il est important de lier les deux combats. Nous proposons enfin une réflexion sur la façon dont la justice sociale peut être travaillée dans un mouvement social.

QUESTIONS POUR LANCER ET/OU PROLONGER LA RÉFLEXION

Comment lier justice sociale et vieillissement ? Quelles inégalités existent (ou persistent) avec l'avancée en âge et comment les combattre ?

LA JUSTICE SOCIALE

Si vous suivez un peu l'actualité des mouvements citoyens, les mots « justice sociale » auront sans doute dû résonner à vos oreilles. C'est que le cri d'appel à plus de justice sociale est porté par le monde associatif à tous les niveaux : santé, climat, migrations, travail, fiscalité. Alors quel lien peut-il y avoir entre tous ces combats ? Dans cet Énéo Focus, nous souhaitons proposer une réflexion sur ce qu'est la justice sociale exactement et ce qu'elle implique.

La justice sociale peut se comprendre à la fois comme un véritable concept, qui a une histoire (vieille de plus de 170 ans !) et une signification propres, et comme une réalité – qui s'est largement déployée indépendamment du concept – qui se vit, ou du moins qui se revendique, sans trop se soucier des détails théoriques. C'est donc tant un outil intellectuel qu'une revendication politique.

En effet, quand on recherche le sens des mots « justice sociale », on se retrouve plongé dans les méandres de la philosophie éthique avec des auteurs aussi renommés que John Rawls, John Stewart Mills ou Kant, alors qu'on pensait initialement parler des mouvements citoyens tels que *Right(s) Now !*, *Tout autre chose*, *des gilets verts et des gilets jaunes*.

Right(s) Now ! est la plateforme qui fut à l'initiative de la grande marche pour le climat et la justice sociale dans les rues de Bruxelles le 12 mai 2019.

Tout autre chose est un mouvement citoyen belge qui fédère citoyens et collectifs pour lutter contre le modèle de société basé sur la compétition et l'individualisme.

Derrière le concept de justice sociale se trouvent des options très différentes, qui vont du renforcement de la sécurité sociale à l'allocation universelle, en passant par des mesures de discrimination positive, ou la défense des droits de différents groupes sociaux. Le point commun est que toutes sont une tentative de réponse à l'immense problème que posent les inégalités socio-économiques, et les très nombreuses conséquences qui en découlent. Ainsi, les préoccupations principales qui se trouvent derrière la revendication de justice sociale sont l'égalité et la dignité :

« Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. À cette fin, la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 garantissent, en tenant compte des obligations correspondantes, les droits économiques, sociaux et culturels, et déterminent les conditions de leur exercice. » (Article 23 de la Constitution belge)

On peut distinguer deux visions de la justice sociale : celle qui prône une juste redistribution des biens et des ressources, autrement dit, une **justice économique** ; et celle qui prône une juste représentation de toutes les personnes dans l'espace public, une **justice culturelle**.

Une juste redistribution des ressources

« Nous vivons dans un pays riche où il y a beaucoup (trop) de pauvres. »¹

« Il y a eu une concentration de la richesse nette depuis 2014 puisque 64% de cette richesse étaient aux mains des 20% des ménages les plus riches en 2017. »²

¹ Van Parijs, (2015)

² Sola Pera M., citée dans Schoune C., (2020)

« En Belgique, les 10% des plus riches concentrent 21% du revenu et 42% du patrimoine national. »³

Le berceau de toutes les inégalités c'est bien l'accès aux ressources et la répartition des richesses :

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. »
(Article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme).

Dans cette optique, la justice sociale consiste à assurer un juste équilibre dans la redistribution des biens et ressources, d'équilibrer la répartition des richesses entre les franges les plus riches de la population et les plus pauvres ou entre les pays économiquement plus avancés, et les pays qui manquent de ressources⁴, d'offrir à chacun la possibilité de vivre une vie digne.

Quand on parle de justice redistributive, nous n'avons pas résolu le quart du dixième du problème. De quelle manière souhaite-t-on opérer cette redistribution ? En demandant quoi à qui ? En donnant quoi, à qui ? Sur base de quels critères, en suivant quelles valeurs ? :

- On peut choisir de prélever davantage aux plus grosses bourses pour assurer une redistribution vers les moins fortunés. Soit en pratiquant une chasse à l'évasion fiscale, soit en taxant davantage les firmes transnationales et les grosses fortunes. C'est ce que l'on appelle **la justice fiscale**⁵.
- On peut soumettre la redistribution à certaines conditions (garantir l'accès aux allocations de chômage pour autant que la personne démontre une recherche active d'emploi, offrir certains remboursements de soins de santé uniquement si la personne peut démontrer qu'elle mène une vie saine...). C'est ce qu'on appelle **l'État social actif**, qui repose sur la responsabilisation de l'individu⁶.
- Certains proposent également de ne soumettre la redistribution qu'à peu de conditions, et ainsi de donner une allocation équivalente à chacun, c'est ce qu'on appelle **l'allocation universelle**. Celle-ci peut s'inscrire dans une optique néo-libérale (détricotter la sécurité sociale), ou dans une optique progressiste (réduire les inégalités et sortir de la logique de contrôle et de responsabilité individuelle)⁷.
- Etc.

Une juste redistribution des ressources passe également par la manière dont le **travail** est organisé dans la société : comment le travail est-il rémunéré (les métiers majoritairement féminins comme le *care* ou l'enseignement sont moins rémunérés par exemple) ? Comment est structuré et distribué l'emploi (les emplois à temps partiel majoritairement pour les femmes par exemple, les emplois à durée déterminée et peu rémunérés pour des personnes issues de classes défavorisées...) ? Quelle place est donnée au travail non productif (s'occuper de sa famille par exemple) ?

³ Zacharie A., cité dans Schoune C., (2020)

⁴ Fraser N., (1998)

⁵ <https://www.cncd.be/-justicefiscale->

⁶ Vielle, Pochet, Cassiers, 2006

⁷ Voir notre Énéo Focus sur le revenu de base :

https://www.eneo.be/images/analyses/2019/201911_le_revenu_de_base.pdf

La justice à tous les niveaux

Mais aujourd'hui, cette seule vision ne suffit plus tant les inégalités continuent encore et toujours de croître, tant les revendications à une vie décente ne se limitent plus à « avoir le minimum pour vivre », mais s'étendent à l'égalité des chances... autrement dit à une égalité des droits : chacun doit pouvoir avoir accès à un logement, à un métier, à des soins de santé de qualité, à une alimentation saine, à une éducation de qualité, à des loisirs... La question de la juste répartition des ressources est certes fondamentale, mais elle n'est pas suffisante.

"La justice sociale est fondée sur l'égalité des droits pour tous les peuples et la possibilité pour tous les êtres humains sans discrimination de bénéficier du progrès économique et social partout dans le monde. Promouvoir la justice sociale ne consiste pas simplement à augmenter les revenus et à créer des emplois. C'est aussi une question de droits, de dignité et de liberté d'expression pour les travailleurs et les travailleuses, ainsi que d'autonomie économique, sociale et politique. » (Nations Unies)

La justice sociale doit aussi se revendiquer au **niveau politique** : il s'agit alors d'assurer une représentation politique à toutes les catégories de la population et ne pas limiter le débat politique à un groupe de privilégiés ? Et au **niveau symbolique** : que chacun soit reconnu dans la sphère publique, dans les relations sociales, quel que soit son âge, son appartenance sexuelle, culturelle, de classe, de race... Que les différences individuelles et collectives soient respectées, que les normes culturelles ne soient plus à l'origine de discriminations envers les minorités ⁸.

Œuvrer à une société qui concilie les deux visions de la justice sociale peut donner le vertige tant la tâche est immense. Pourtant, on ne peut les dissocier : une société plus juste, passera nécessairement par une redistribution plus équitable et par la reconnaissance de chacun.

C'est donc sur les deux fronts que l'action doit se mener. C'est aussi à une convergence des luttes qu'il faut œuvrer, on ne peut plus se battre uniquement pour sa chapelle dans un monde aussi connecté et interconnecté, où les résultats des choix et modes de vie occidentaux se font ressentir de l'autre côté du globe. Il faut à la fois combattre les injustices économiques et les injustices culturelles, car celles-ci se renforcent mutuellement⁹. Par exemple, on peut rendre plus facile l'emploi des personnes âgées de plus de 55 ans, cela ne veut pas dire que les plus de 55 ans seront effectivement engagés, ni qu'ils seront engagés dans des conditions qui conviennent à leur situation familiale et de santé, qu'ils seront acceptés et reconnus à leur juste valeur par leurs collègues... C'est le système dans son ensemble qu'il faut repenser en profondeur, à tous les niveaux.

C'est dans cette optique de conciliation de la justice économique et de la justice culturelle qu'il faut comprendre les revendications actuelles à plus de justice sociale.

La campagne Tam Tam qui s'est produite en 2018 est une vaste campagne politique et médiatique de sensibilisation, d'information et de mobilisation, qui réunit des acteurs de la société civile en vue de sortir de la résignation et de la contamination des esprits par le néolibéralisme. À cette occasion, des capsules vidéos très bien faites ont été réalisées sur les inégalités, le climat, la fiscalité et les discriminations. Retrouvez-les en ligne : <https://rightsnow.be/#Infos>

⁸ Fraser, 1998

⁹ Fraser, 2012

Quelle perspective pour un mouvement d'ainés ?

La justice sociale est une valeur fondamentale, qu'en tant que mouvement social d'ainés nous ne pouvons que défendre. Mais en tant que telle, la tâche est vertigineuse. En effet, lutter contre les inégalités de genre, socio-économiques, environnementales, etc. est très ambitieux. Mais il est important d'unir ces luttes en réunissant dans le même camp les défenseurs des soins de santé, ceux qui revendiquent une planète durable, ceux qui souhaitent que les femmes aient les mêmes droits que les hommes, que les minorités aient autant de chance d'accéder à l'emploi que les autres... c'est ce qu'on appelle la **convergence des luttes**. En réalité, il faudrait vouloir un peu tout ça à la fois.

Il est important de ne pas se cloisonner, tout en se demandant à quel niveau, nous, mouvement des aînés, souhaitons-nous œuvrer à la justice sociale ? Derrière ces mots, on l'a vu, il y a une diversité d'options, d'orientations de société, une diversité d'actions possibles.

On peut **définir les axes de la justice sociale** sur lesquels on veut travailler en tant que mouvement d'ainés. Par exemple : la santé, la sécurité sociale, le climat...

On peut aussi **choisir la justice sociale comme socle de valeurs** de notre mouvement, parce que derrière les mots justice sociale, on entend plus que simplement « lutter contre les inégalités ». Derrière ces mots, il y a une interdépendance des luttes. On peut voir les inégalités comme une immense machine à engrenages. Si l'on tourne l'un des engrenages, forcément un mouvement va s'opérer sur tous les autres. Il faut dès lors garder en tête dans nos actions, dans nos moments de réflexion, dans nos priorisations, cet immense engrenage que forment nos sociétés. Et chaque fois que l'on propose une action, que l'on construit une revendication politique, que l'on mène une réflexion, c'est chausser les lunettes de la justice sociale. Inclure cette dimension dans nos réflexions, dans notre cadre de valeur, c'est mettre en évidence l'interdépendance des luttes, c'est ne pas réduire notre champ d'action à ce qui concerne strictement les aînés, mais intégrer toutes les dimensions de l'injustice (fiscalité, travail, santé, climat...). Et si nous ne pouvons pas travailler sur tous ces sujets à la fois, c'est opérer une sélection en toute connaissance de cause, et reconnaître qu'en travaillant sur un aspect, on aura forcément des répercussions sur les autres.

Concrètement qu'est-ce que cela implique ? Partons d'un exemple : les inégalités de genre ne sont la priorité de notre mouvement. Nous ne choisissons pas de travailler prioritairement et massivement sur cette question. C'est un choix. Cela ne signifie pas que cette inégalité ne nous intéresse pas, que nous la nions, que nous ne voulons pas en entendre parler. Bien au contraire, en gardant en tête la logique de la justice sociale, nous nous devons de mesurer les conséquences de nos revendications ou de nos actions en termes d'égalité de genre. Ainsi, en choisissant de soutenir les aménagements de fin de carrière, de rehausser les pensions les plus basses, on permet par la même occasion de lutter contre les inégalités de genre. Un autre exemple : si l'on cherche à œuvrer à une meilleure mobilité des aînés, on ne va sans doute pas revendiquer que chaque aîné puisse bénéficier d'une voiture qui se conduit toute seule, mais plutôt que les alternatives de mobilité soient plus accessibles, au bénéfice des aînés, mais aussi de toutes les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas se déplacer en voiture. C'est donc tenir compte des besoins des aînés, mais aussi de toutes les personnes qui se trouvent en situation d'inégalité. Et les exemples pourraient être multipliés à l'envi.

Intégrer la justice sociale dans notre mouvement, cela signifie que l'on se donne comme horizon moral, comme cadre de valeur, comme façon de voir le monde et de s'y investir, la justice à tous les niveaux. C'est donc ouvrir grand les yeux et interroger en permanence les conséquences de nos actions et revendications dans toutes les dimensions de la société.

Hélène Eraly

POUR ALLER PLUS LOIN...

Dupuis P., Weinstock D., (2011), « Santé et justice sociale, qu'est-ce qui a changé ? », n°271, octobre.

Fontaine R., Pennec S., (2020), « Les inégalités sociales dans la vieillesse », *Gérontologie et société*, 2020/2, vol.42, n° 162, p.19-36.

Fraser N., (1998), « Penser la justice sociale : entre redistribution et revendications identitaires », *Politique et Sociétés*, 17 (3), p.9-36.

Fraser N., (2012), « Égalité, identités et justice sociale », *Le Monde diplomatique*, en ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/2012/06/FRASER/47885>

Houzé S., (2020), « Justice sociale, justice environnementale. La convergence des luttes dans la pratique de l'éducation permanente, Bruxelles », CPCP, Analyse n° 413, en ligne : <http://www.cpcp.be/publications/justice-sociale-environnementale>.

Schoune C., (2020), « Le péril riche », *Imagine demain le monde*, novembre-décembre 2020.

Van Parijs, P., (2015), « Discrimination et justice redistributive », *Anti-discrimination: de la norme aux faits* (Ginette Herman, Julie Ringelheim & Andrea Rea eds.), Louvain-la-Neuve: Deboeck, 2015, p.215-222.

Vielle P., Pochet P., Cassiers I., (2006), *L'État social actif. Vers un changement de paradigme ?*, Peter Lang, Bruxelles.

Pour citer cette analyse

Eraly H., (2020), « La justice sociale », *Énéo Focus*, 2020/14.

Avertissement : Les analyses Énéo ont pour objectif d'enrichir une réflexion et/ou un débat à propos d'un thème donné. Elles ne proposent pas de positions avalisées par l'asbl et n'engagent que leur(s) auteur(e)(s).

Énéo, mouvement social des aînés asbl
Chaussée de Haecht 579 BP 40 – 1031 Schaerbeek - Belgique
e-mail : info@eneo.be – tél. : 00 32 2 246 46 73

En partenariat avec

